
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ANGERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du conseil d'administration****SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2023****L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE QUATORZE DÉCEMBRE,**

à 18h, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 8 décembre 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, représentant Monsieur Jean-Marc VERCHÈRE, Maire, Président, empêché.

Étaient présents : Christelle LARDEUX-COIFFARD, Richard YVON, Claudette DAGUIN, Anne-Marie POTOT, Christine STEIN, Augustine YECKE, Cécile ALLEMAN, Nicole BERNARDIN, Philippe BOURGETEAU, Antoine MASSON.

Étaient excusés : Jean-Marc VERCHÈRE, Benoit AKKAOUI, Emmanuel LEFÉBURE, Marie-Claire LUCAS, Angelo TOCCO.

Était absente : Céline VÉRON.

OBJET : Angers seniors animation – tarifs « séjours 2024 »

Madame la Présidente déléguée expose,

Mesdames, Messieurs,

Le CCAS d'Angers propose aux seniors en perte d'autonomie, la possibilité de prendre soin de soi sur une période de 4 jours et 3 nuits, accompagnés d'une équipe de professionnels formée à leurs fragilités.

Proposer des séjours permet de maintenir la santé physique et mentale des seniors Angevins. L'inscription à un séjour nécessite une capacité à se projeter, planifier, budgétiser et évaluer sa capacité à quitter son domicile. Lors du séjour, les seniors réalisent des activités physiques lors des déplacements, stimulent le plaisir de s'alimenter, suscitent la curiosité intellectuelle, font des rencontres et stimulent leur élan vital.

- **1^{er} séjour - du lundi 13 mai au jeudi 16 mai 2024 en Mayenne :**

- à destination des aidants et leurs proches et des seniors ayant besoin de soins. Le programme de ce séjour alterne les temps de visite et de repos. Une équipe de professionnels qualifiée dans l'accompagnement à la personne et le soin médical est présente.

- **2^{ème} séjour - du lundi 10 juin au jeudi 13 juin 2024 en Mayenne :**

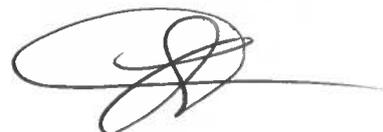
- à destination des seniors en fragilité avec un programme personnalisé (pas de soins médicaux).

Aussi, le CCAS souhaite rendre plus accessible l'offre de service, en levant les freins liés aux fragilités des personnes âgées, dont la fragilité financière. Une tarification solidaire permet de rendre accessibles les séjours aux personnes âgées ayant de faibles revenus tout en proposant un tarif moins soutenu par le CCAS, pour les personnes sans difficultés financières.

- **Critère retenu** : quotient CAF/MSA (ou équivalent : Quotient solidaire)
- **5 tarifs différenciés** : 4 selon les ressources pour les Angevins + 1 pour les non-Angevins
- **Tarif de base** : coûts hébergement, transports, restauration, activités = tarif unique de base jusqu'à 2024
- **Tarif plein** : coûts hébergement, transports, restauration, activités + participation au coût en ressources humaines

Après avoir délibéré, le conseil d'administration adopte, à l'unanimité, les tarifs, les modalités générales de vente des séjours et les contrats en annexes.

Christelle LARDEUX-COIFFARD
Présidente déléguée



SEJOURS 2024
Tarifs publics applicables

Séjour en moyenne du lundi 13 mai au jeudi 16 mai et du lundi 10 juin au jeudi 13 juin 2024 (4 jours/3 nuits)

Catégorie tarif	Tranches quotient familial	Paiement comptant		Paiement échelonné (en 3 fois)						
		Chambre double	Chambre individuelle	Chambre double			Chambre individuelle			
				1ère échéance	2ème échéance	3ème échéance	1ère échéance	2ème échéance	3ème échéance	
Tarif 1 : carte partenaires	inférieur ou égal à 706	312,00 €	370,00 €	104,00 €	104,00 €	104,00 €	123,00 €	123,00 €	123,00 €	123,00 €
Tarif 2 : tarif base	entre 706 et 1000	480,00 €	570,00 €	160,00 €	160,00 €	160,00 €	190,00 €	190,00 €	190,00 €	190,00 €
Tarif 3 : tarif intermédiaire	entre 1000 et 1600	522,00 €	655,00 €	174,00 €	174,00 €	174,00 €	218,00 €	218,00 €	218,00 €	218,00 €
Tarif 4 : tarif plein	égal ou supérieur à 1600	624,00 €	741,00 €	208,00 €	208,00 €	208,00 €	247,00 €	247,00 €	247,00 €	247,00 €
Tarif 5 : non Angevins		655,00 €	778,00 €	218,00 €	218,00 €	218,00 €	259,00 €	259,00 €	259,00 €	259,00 €
	Échéance des paiements	à l'inscription	à l'inscription	à l'inscription	01/04/24	01/05/24	à l'inscription	01/04/24	à l'inscription	01/05/24

CLAUSES PARTICULIERES – CONTRAT

Séjour en MAYENNE du lundi 13 au jeudi 16 MAI 2024 (4 jours et 3 nuits)

Séjour en MAYENNE du lundi 10 juin au jeudi 13 JUIN 2024 (4 jours et 3 nuits)

🌀 Inscription

Le Service Angers seniors animation du CCAS d'Angers, vous propose un séjour correspondant à vos besoins, à un rythme adapté, vous permettant de passer d'agréables vacances.

Lors de votre inscription et du règlement en intégralité, **une facture** vous sera remise.

Tarif carte partenaires

- 370 € - Chambre individuelle
- 312 € - Chambre double

Tarif de base

- 570 € - Chambre individuelle
- 480 € - Chambre double

Tarif intermédiaire

- 655 € - Chambre individuelle
- 522 € - Chambre double

Plein tarif

- 741 € - Chambre individuelle
- 624 € - Chambre double

Tarif non Angevins

- 778 € - Chambre individuelle
- 655 € - Chambre double

🌀 Modalités générales

Le prix de vente **comprend** : les frais de dossier, l'assurance rapatriement, le trajet aller et retour, les guides, les visites notées au programme, l'hébergement en pension complète, la réunion de préparation du voyage.

Le prix de vente **ne comprend pas** : les dépenses personnelles.

🌀 Assurance

Une assurance est contractée par le CCAS, elle garantit « l'assistance/rapatriement » (pour raison médicale)

🌀 Annulation

Le CCAS se réserve le droit d'annuler le voyage en cas de force majeure : guerre, pandémie, catastrophes naturelles et si le nombre des participants est jugé insuffisant et ce, à 21 jours au plus tard avant la date du départ du séjour.

Si vous êtes contraints d'annuler votre voyage, le CCAS s'engage à vous rembourser, **selon les modalités en vigueur, des frais engagés** sous réserve de la production d'un courrier sollicitant le remboursement, d'un justificatif, d'un RIB et du ticket d'inscription.

🌀 Hébergement

L'hébergement est en **pension complète**.

🌀 Réunion de préparation du voyage

Vous serez convié à une réunion de départ au cours de laquelle il vous sera remis les coordonnées de l'hôtel, le programme détaillé, les recommandations spécifiques, les horaires et les lieux de rendez-vous, le nom du transporteur. **Présence souhaitée.**

Je soussigné(e), M....., certifie avoir pris connaissance du présent contrat.

Angers le

Le participant

Pour le Président et par délégation
Christelle LARDEUX-COIFFARD
Présidente déléguée du CCAS

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20231214-DEL-2023-134-DE
Date de télétransmission : 18/12/2023
Date de réception préfecture : 18/12/2023

CLAUSES PARTICULIERES – CONTRAT

Séjour en MAYENNE du lundi 13 au jeudi 16 MAI 2024 (4 jours et 3 nuits)

Séjour en MAYENNE du lundi 10 juin au jeudi 13 JUIN 2024 (4 jours et 3 nuits)

🔗 Inscription

Le Service Angers seniors animation du CCAS d'Angers, vous propose un séjour correspondant à vos besoins, à un rythme adapté, vous permettant de passer d'agréables vacances.

Lors de votre inscription et du règlement, **une facture** vous sera remise.

1^{er} versement à l'inscription

2^{ème} versement le 01/04/2024

3^{ème} versement le 01/05/2024

Tarif carte partenaires

370 € - Chambre individuelle : 3 x 123 €

312 € - Chambre double : 3 x 104 €

Tarif de base

570 € - Chambre individuelle : 3 x 190 €

480 € - Chambre double : 3 x 160 €

Tarif intermédiaire

655 € - Chambre individuelle : 3 x 218 €

522 € - Chambre double : 3 x 174 €

Plein tarif

741 € - Chambre individuelle : 3 x 247 €

624 € - Chambre double : 3 x 208 €

Tarif non Angevins

778 € - Chambre individuelle : 3 x 259 €

655 € - Chambre double : 3 x 218 €

🔗 Modalités générales

Le prix de vente **comprend** : les frais de dossier, l'assurance rapatriement, le trajet aller et retour, les guides, les visites notées au programme, l'hébergement en pension complète, la réunion de préparation du voyage.

Le prix de vente **ne comprend pas** : les dépenses personnelles.

🔗 Assurance

Une assurance est contractée par le CCAS, elle garantit « l'assistance/rapatriement » (pour raison médicale)

🔗 Annulation

Le CCAS se réserve le droit d'annuler le voyage en cas de force majeure : guerre, pandémie, catastrophes naturelles et si le nombre des participants est jugé insuffisant et ce, à 21 jours au plus tard avant la date du départ du séjour.

Si vous êtes contraints d'annuler votre voyage, le CCAS s'engage à vous rembourser, **selon les modalités en vigueur, des frais engagés** sous réserve de la production d'un courrier sollicitant le remboursement, d'un justificatif, d'un RIB et du ticket d'inscription.

🔗 Hébergement

L'hébergement est en **pension complète**.

🔗 Réunion de préparation du voyage

Vous serez convié à une réunion de départ au cours de laquelle il vous sera remis les coordonnées de l'hôtel, le programme détaillé, les recommandations spécifiques, les horaires et les lieux de rendez-vous, le nom du transporteur. **Présence souhaitée.**

Je soussigné(e), M....., certifie avoir pris connaissance du présent contrat.

Angers le

Le participant

Pour le Président et par délégation

Christelle LARDEUX-COIFFARD

Présidente déléguée du CCAS

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20231214-DEL-2023-134-DE
Date de télétransmission : 18/12/2023
Date de réception préfecture : 18/12/2023